

QUINCY-SOUS-SÉNART

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

oooooo

OBJET : N° 6

**Avance de trésorerie :
versement d'un
acompte sur la
subvention accordée au
CCAS au titre de
l'exercice budgétaire
2023**

date de convocation :
3 février 2023

date d'affichage :
3 février 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, M. Jacky GERARD, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire**,

M. Fred CICOFRAN, Mme Brigitte HERVY, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, Mme Angeline NKUINGA (arrivée point 3), Mme Djamila ZERROUKI, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, M. Sylvain TESSIER, Mme Carine FROGER, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Véronique MESSIE, Mme Najia BENRAMDANE, **Conseillers municipaux.**

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Marie DELAROCHE	à	Mme Christine GARNIER
M. Marc NUSBAUM	à	M. Jacky GERARD
Mme Jacqueline GAILLARD	à	Mme Danielle COUVREUX
M. Fabien FOURNIER	à	M. Pierre-Michel FELICIAGGI
Mme Latifa DJELOUAH	à	Mme Najia BENRAMDANE
M. Florian BOIVERT	à	Mme Véronique MESSIE

ABSENT EXCUSE : M. Kamel LEBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Danielle COUVREUX

Objet n°6 : Avance de trésorerie : versement d'un acompte au C.C.A.S sur la subvention accordée au titre de l'exercice budgétaire 2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et marchés publics » du 27 janvier 2023

Entendu l'exposé de Monsieur Pascal ODOT, 1er adjoint au maire chargé des finances, ressources humaines et marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE dans la mesure où le vote du Budget Primitif de la commune interviendra au cours du premier trimestre 2023, le mandatement d'une avance de trésorerie d'un montant de 25 000 euros au titre de la subvention accordé au C.C.A.S. sur l'exercice budgétaire communal 2023.

AUTORISE Madame le Maire à ouvrir les crédits au compte 657362 du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Christine GARNIER



Le secrétaire de séance

Danielle COUVREUX